

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1982)  
**Heft:** 620

**Rubrik:** Courier

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De Dunant à Jolles

sés des Départements des affaires étrangères et des finances à la préparation de l'arrêté sur l'aide économique. Las, le projet du groupe de travail inter-départemental n'a pourtant pas passé la rampe gouvernementale, après avoir laborieusement requis l'adhésion des organisations concernées et la signature de toutes les banques participant au financement du commerce international.

Inutile d'escompter l'abandon du projet par ses promoteurs convaincus. Ils reviendront à la charge, au premier printemps selon toute vraisemblance. Les Chambres recevront alors un «Mes-

sage» qui leur demandera, comme ça, cinq cents millions d'un coup. Conformément à la loi de Parkinson, elles devraient discuter moins longtemps que pour les 35 millions à la Turquie.

A moins que, voyant une fois de plus un champ de compétence lui échapper, le Parlement livre davantage qu'un baroud d'honneur, et fasse un examen en règle d'un projet qui mélange la promotion des exportations et l'aide économique avec garantie étatique, dans la grande tradition de l'égoïsme présentable et de la générosité calculée.

<sup>1</sup> A noter que si la «NZZ» (du 9 septembre 1981) se réjouissait d'établir une complicité objective entre les syndicats et les producteurs-employeurs, c'est bel et bien à l'Union syndicale suisse, et plus précisément à son secrétaire central Beat Kappeler, que l'on doit l'analyse la plus lucidement critique du projet d'arrêté sur l'aide économique (cf. Correspondance syndicale suisse du 10 septembre 1981).

### COURRIER

## La Sdes persiste et signe

A notre courrier de fin d'année, cette lettre émanant de la direction de la Société pour le développement de l'économie suisse (Sdes) à Genève.

Votre numéro 619 fait allusion à l'une de nos publications sous le titre «intoxication patronale». Cet article et les chiffres qui y sont présentés provoquent au moins deux remarques de ma part.

1) Il n'est pas nécessaire de reproduire, dans une publication romande, la version allemande du graphique relatif aux rémunérations du personnel fédéral, alors que ce matériel existe en français. Il vous arrive assez souvent de prendre nos publications françaises à partie pour ne pas ignorer que notre société possède un siège à Genève qui est prêt à fournir aux intéressés des informations en fran-

çais sur l'évolution et la structure de nombreux facteurs de l'économie nationale.

2) Quant au fond, on peut présenter les chiffres comme on l'entend; il n'en reste pas moins que, en dix ans, la hausse de la charge salariale moyenne de la Confédération par fonctionnaire a été plus rapide que la hausse des prix. Cette réalité est parfaitement mise en évidence par notre graphique. On ne saurait en aucun cas parler à son sujet d'intoxication. Je récusé absolument ce terme.

L'augmentation réelle des salaires du personnel fédéral a bel et bien atteint quelque 15% en dix ans; dès 1982, elle sera de 18%. Il est vrai que cette augmentation se fait par paliers, en raison des décisions correspondantes qui doivent être prises par le Parlement. Il peut donc arriver que, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation, les salaires fédéraux enregistrent d'une année à l'autre des fluctuations irrégulières. Mais la tendance est irréfutable dans la durée.

Je persiste à penser que le personnel fédéral est

«dans l'ensemble fort bien loti». Ce que me confirme d'ailleurs des données comparées en matière de prévoyance-vieillesse, de vacances et autres conditions de travail. De nombreuses branches de l'économie privée ont de la peine à offrir des prestations équivalentes à leur personnel, ne serait-ce que dans le domaine de la garantie de l'emploi. Si des entreprises privées enregistraient des déficits correspondant à ceux de la Confédération, non seulement elles ne pourraient améliorer les salaires réels de leur personnel, mais elles seraient contraintes de ne pas compenser intégralement la hausse des prix, voire de licencier une partie de leurs travailleurs.

Cette réalité est vécue par un nombre non négligeable de salariés dans ce pays, même si ce nombre reste heureusement sans comparaison avec celui des pays voisins.

Gilbert Coutau

*Navrés de n'avoir pas suivi dans leur version française les travaux de la Sdes au chapitre des salaires du personnel fédéral! Il est vrai que, pôle zurichois oblige, nos lectures de politique et de propagande économique se font de plus en plus en allemand. Mais qu'on ne voie pas ici un parti pris linguistique: nous tentons seulement de décrypter au plus court les informations de tous bords, avec des moyens qui ne sont malheureusement pas ceux des groupements patronaux.*

*Sur le fond, nous campons sur nos positions: la manœuvre d'intoxication est manifeste; nous avons donné en détails dans le dernier numéro de DP les calculs qui permettent de rectifier le tir. Il ne s'agit pas ici de simples divergences sur la présentation des chiffres.*

*Pour le reste, l'avant-dernier paragraphe de la démonstration de M. Gilbert Coutau nous laisse perplexes, pour ne pas dire davantage; et en particulier cet amalgame entre les comptes de la Confédération et ceux des entreprises privées. C'est non seulement faire bon compte des caractéristiques du service public, mais aussi confondre gravement les genres: que l'on sache, le profit n'est pas la finalité*

*prioritaire des services de la Confédération (mis à part la Régie fédérale des alcools et dans une certaine mesure les PTT, obligés par leur charte, à une «gestion industrielle»), comme il peut l'être dans le secteur privé. (Réd.)*

REÇU ET LU

## Horlogerie: les astres sont défavorables

Le passage d'une année à l'autre a été, comme à l'accoutumée, l'occasion d'une débauche de prévisions et de prédictions pour les douze mois qui s'annoncent: des astrologues aux distingués spécialistes ès politique économique, chacun y est allé de son discours plus ou moins péremptoire.

Le dernier «Bulletin» du Crédit Suisse (décembre) était précisément consacré à ce genre d'exercice. L'économie suisse, branche par branche de 1981 à 1982. Au chapitre horloger, qu'on aurait pu imaginer farci de points d'interrogation, tant au fil des années les «restructurations» et autres opérations de dégraissage semblent tomber brusquement d'un au-delà conjoncturel changeant et imprévisible, au chapitre horloger donc, une démonstration nette et sans bavure: la conjoncture sera «médiocre». On le sait et on l'annonce. Sous la plume autorisée du directeur général de la Fédération horlogère suisse, René Returnaz.

On sait même le pourquoi des choses: les fluctuations monétaires à court terme rendent la conclusion des affaires plus difficiles, et d'une; «un chômeur consacre son indemnité à des dépenses incompressibles; les achats de montres attendront», et de deux; le protectionnisme avoué ou larvé rend l'accès aux marchés nationaux «plus difficile», et de trois. Et voici pourquoi les travailleurs horlogers subiront encore la pression d'une «mauvaise année». Pour le reste, on attendra la Foire de Bâle, au printemps prochain, pour saisir l'ampleur du mal.

1982: le monde horloger aux prises avec des contingences économique-politiques qui le dépassent. Voici qui épargne à bon compte au patronat même la plus petite ébauche d'autocritique: on appellera au contraire à une plus grande «productivité», dont les travailleurs ont seuls la clef, pour répondre aux défis extrêmes-orientaux et autres; et si ce remède traditionnel ne donne pas les résultats escomptés, il faudra bien se résigner à licencier encore.

Et si les responsabilités étaient aussi ailleurs? René Returnaz n'a-t-il pas oublié au nombre des causes de la médiocre conjoncture annoncée, la responsabilité de patrons englués dans leurs structures de profits, parfois incapables d'assumer leurs responsabilités dans un climat économique mouvementé?

Sous le titre «La fatalité a bon dos», «La lutte syndicale», organe de la FTMH, met le doigt sur cette composante de la «crise»: «(...) Les patrons horlogers — aussi ceux de l'Asuag et de la Société suisse pour l'industrie horlogère, Ssih — paraissent être restés congénitalement imprévoyants. Avant de produire, il vaudrait mieux se demander ce qu'on peut vendre; il faudrait connaître ce que souhaite la clientèle. De si viles préoccupations mercantiles ne doivent cependant pas avoir leur place dans les hautes sphères des fabricants horlogers. Pourquoi diable les gens n'achèteraient-ils pas ce qu'ils produisent?» (J.-P. G., 28.12.1981).

### FINS D'ANNÉE

— En fin d'année, la volée de livraisons de périodiques qui «bouclent» leur dernier numéro fin décembre, au risque de se perdre dans les tourbillons des fêtes.

Avez-vous noté par exemple:

La livraison de décembre de «Volk + Recht», organe des juristes démocrates de Suisse (c.p. 1308, 4001 Bâle), principalement consacrée à une redéfinition de la profession d'avocat: «(...) L'un des objectifs pourrait être l'élaboration d'un code

de déontologie «alternatif», destiné aux avocats qui ne se préoccupent pas en première ligne d'exercer sans entraves une profession libérale et bien rémunérée, mais qui agissent en fonction de principes découlant d'une certaine vision de la réalité sociale; vision axée avant tout sur les intérêts des justiciables et ne pouvant être suspecte dès lors de tendre principalement à la défense des privilèges de la profession.»

Le dernier numéro du périodique du WWF Suisse, «Nouvelles Panda» (c.p. 172, 1213 Petit Lancy 2), avec deux pages spécialement d'actualité et consacrées au tourisme de montagne. Pour une politique différente du tourisme (René Longet).

Le numéro de nov.-déc. du «journal antinucléaire et de contre-information énergétique», «L'Anicroche» (Leschot 1, 1205 Genève) avec un dossier-lexique des enjeux du mouvement pacifiste.

Et enfin, en avance sur son temps comme il se doit puisque livrant déjà le numéro 1/1982, la publication bimestrielle de l'Association suisse des transports (Bahnhofstr. 8, 3360 Herzogenbuchsee) dont le sommaire compte notamment deux pages consacrées à la Transjurane.

### GLANURES HELVÉTIQUES

Au cas où vous auriez la bonne idée de visiter l'exposition du Musée d'Histoire de Berne organisée pour célébrer la mémoire du socialiste Robert Grimm, de l'agrarien Rodolphe Minger et pour exposer la voie suisse de la démocratie sociale, ne manquez pas de vous pencher sur la pièce 225 de la partie consacrée à Robert Grimm. Il s'agit du dossier du Ministère public de la Confédération alimenté de 1905 à 1936 sur l'affreux agitateur. Il est conservé aux archives fédérales et reste sous verre à l'exposition. Pour apprécier, n'oubliez pas que Robert Grimm était conseiller national depuis 1911, municipal permanent bernois depuis 1918, président du Grand Conseil bernois en 1922/1923 et qu'il est devenu conseiller d'Etat bernois deux ans seulement après la clôture du dossier présenté!